88 B 12243
348 338 393RCS Paris

2001 - 1336
RG 2001-79147

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Tal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
- 7 NOV. 2001
73003

Copie certifiée
conforme le
- 7 NOV. 2001
Le Greffier

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris,

Vu la requête présentée et les motifs y exposés,

Prorogeons jusqu'au : 31 Decembre 2001

le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31-12-2000** de la société dénommée :

ABAQUE & PARTNERS

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le Greffier au dossier de la société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Paris, le - 6 NOV. 2001

Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

F. DAVAILLON

Le Président du Tribunal,

Pour le Président.
Le Juge chargé de la surveillance
du Registre du commerce : P MESNIL